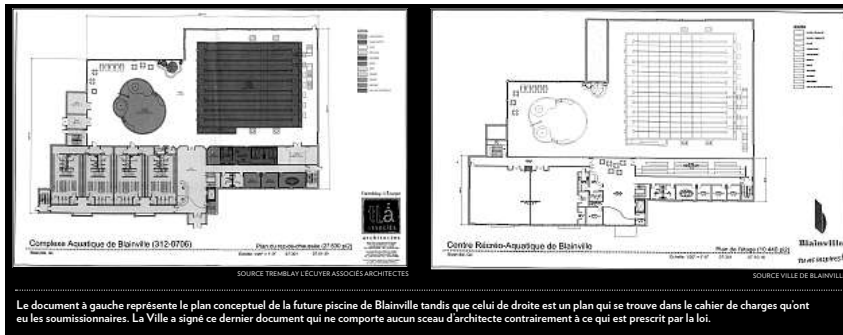


ACTUALITÉS



Le document à gauche représente le plan conceptuel de la future piscine de Blainville tandis que celui de droite est un plan qui se trouve dans le cahier de charges qu'ont eu les soumissionnaires. La Ville a signé ce dernier document qui ne comporte aucun sceau d'architecte contrairement à ce qui est prescrit par la loi.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE PISCINE À BLAINVILLE

La transparence mise en question

ÉRIC CLÉMENT

À Blainville, l'administration du maire François Cantin est accusée depuis un mois par l'opposition d'avoir manqué de transparence dans le dossier de construction d'une piscine.

La Presse a constaté depuis que les plans d'architectes contenus dans le document de soumission du projet non seulement ont été préparés sans résolution du conseil municipal par la firme qui a créé le concept, mais qu'en plus, la Ville a signé ces plans, ce qui est contraire à la loi d'après l'Ordre des architectes du Québec.

Le projet de construction de 15 millions a été confié le 20 novembre par la Ville à la suite d'un appel d'offres à l'entrepreneur Grands travaux Soter associé à la firme d'ingénierie Roche et aux architectes Tremblay L'Écuyer, auteurs du plan conceptuel.

L'opposition estime que le délai de quatre semaines donné par la Ville pour produire une soumission était trop court.

L'administration veut que le projet se fasse vite car elle veut être prête pour les Jeux du Québec de 2009. Du coup, a-t-elle tourné les coins ronds?

Les plans avant le contrat

La Presse a constaté que Tremblay L'Écuyer a obtenu, par résolution du conseil, le 6 mars 2007, un contrat de

« L'architecte, de par son code de déontologie, doit signer tous les plans. La Ville n'a pas la compétence pour produire de tels documents. Elle n'a pas respecté la loi des architectes. »

23 929,50\$ pour réaliser les plans conceptuels. Curiosité: plusieurs de ces plans délivrés par la firme sont datés du 30 janvier 2007, soit avant qu'elle ait obtenu le contrat.

L'administration Cantin a ensuite fait préparer un cahier de charges pour aller en soumission. La Presse a consulté ce cahier qui n'est pas signé du

sceau d'un ingénieur, contrairement à la norme. De plus, les plans comportent le logo de la Ville de Blainville.

Le sceau de la Ville

Or, Denis G. Tremblay a dit à La Presse hier que c'est sa firme qui a réalisé les plans de la soumission car elle avait été « mandatée pour le faire » par la

Ville. Non seulement, aucune résolution du conseil n'a été adoptée pour confier ce mandat particulier à la firme, mais, en plus, Blainville n'a pas laissé le sceau de la firme et a mis le sien.

Pratique illégale

« Que la Ville ait enlevé le nom de l'architecte concepteur

pour mettre à la place son logo me dérange, dit Pierre Collette, syndic responsable des enquêtes à l'Ordre des architectes. On appelle ça de la pratique illégale au niveau de la municipalité. L'architecte, de par son code de déontologie, doit signer tous les plans. La Ville n'a pas la compétence pour produire de tels documents. Elle n'a pas respecté la loi des architectes. »

Le directeur de la Ville, Paul Allard, dit que son service de génie a préparé le cahier de charges. Mais pourquoi n'est-il pas signé par un ingénieur? « Je n'en ai aucune idée », a dit M. Allard.

Les firmes qui ont eu le contrat n'ont pas participé à la confection du cahier de charges?

« Non », a répondu M. Allard. Même si la firme d'architectes a dit le contraire à La Presse.

COURRIEL

Pour joindre notre journaliste: eric.clement@lapresse.ca

ENFOUISSEMENT À LACHENAIE

Nouvelles audiences du BAPE

FRANÇOIS CARDINAL

Le projet d'agrandissement du dépot de Lachenaie aura finalement droit à de nouvelles audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Quatre ans après avoir qualifié d'« inacceptable » un premier projet d'agrandissement, le Bureau a mandaté une seconde équipe de commissaires pour qu'elle se penche sur l'intention de la firme BFI d'élargir son « lieu d'enfouissement technique » situé à Terrebonne.

Cela a été jugé nécessaire par le gouvernement Charest après que plusieurs organismes eurent demandé la tenue de nouvelles audiences au cours des dernières semaines.

BFI demande à nouveau un certificat d'autorisation pour augmenter le volume de ce dépot qui, au rythme d'enfouissement actuel, atteindra sa pleine capacité en mai prochain. Cela obligerait la région de Montréal à se trouver un nouveau dépot rapidement, prévient le promoteur.

Le projet consiste en l'aménagement d'une « cellule d'enfouissement » d'une superficie de 92 hectares, au coût de 14 millions, qui permettrait de poursuivre l'enfouissement jusqu'en 2025. La firme veut ainsi accroître sa capacité d'enfouissement de 27 millions de tonnes métriques.

Les écologistes saluent la décision du gouvernement Charest, mais se disent déçus du moment privilégié par la ministre de l'Environnement, Line Beauchamp. Ils sont en train de rédiger leur mémoire pour la consultation lancée par la commission de l'environnement de l'Assemblée nationale, ce qui en empêchera certains de participer parallèlement aux audiences du BAPE.

« Nous avions demandé à la ministre de retarder quelque peu les audiences du BAPE afin de participer pleinement aux deux exercices », a noté Karel Ménard, directeur du Front commun pour une gestion écologique des déchets, une coalition de quelque 90 organismes qui s'opposent au projet de BFI.

Les audiences se tiendront en deux temps: à compter du 28 janvier le promoteur répondra aux questions du public, puis, dès le 25 février, citoyens et organismes sont invités à faire entendre leur point de vue sur ce projet controversé.

Le territoire desservi par BFI-UTL l'île regroupe les régions de Lanaudière, des Laurentides, de Laval, de la Montérégie et de Montréal. La Communauté métropolitaine achemine environ le tiers de ses déchets à Lachenaie.

Pour plus d'information: www.bape.gouv.qc.ca

COURRIEL

Pour joindre notre journaliste: francois.cardinal@lapresse.ca

VOUS L'AVEZ DEMANDÉ.
VIA VOUS A ÉCOUTÉ.

À compter du 14 janvier,
VIA offrira un nouveau départ en début d'après-midi,
dans les deux directions de sa liaison Montréal-Ottawa.

Pour consulter notre nouvel horaire, visitez viarail.ca.

LA FAÇON HUMAINE DE VOYAGER

VIA Rail Canada



« FAUT PAS JUSTE Y PENSER,
FAUT LE FAIRE ! »

Récupérer vos matières recyclables, ce n'est pas compliqué.
Le papier, le carton, le verre, le plastique et le métal, ça se recycle!
Vérifiez auprès de votre municipalité ou au www.votrevoixecolo.com.

AVANT DE JETER, ÉCOUTEZ VOTRE VOIX ÉCOLO !

VOTRE VOIX ÉCOLO.com

